

## Un budget carbone local pour la ville de Manchester

Selon le dernier [rapport annuel](#) publié en juillet 2020 par la Manchester Climate Change Agency (MCCA), l'organisme chargé de superviser et de défendre l'action contre le changement climatique au niveau de la ville, les émissions de Manchester ont chuté de 4 % en 2019. Mais la ville a déjà dépensé 26 % de son budget carbone local 2018-2100 en à peine 2 ans.

Le MCCA a été créée en 2015 par le conseil municipal et le groupe de pilotage de la première stratégie de la ville sur le changement climatique (2010-2020) adoptée en 2009 sous le nom de « Manchester : A Certain Future ». Le MCCA est désormais chargé de superviser et de défendre l'action contre le changement climatique au niveau de la ville. En 2018, le MCCA a créé le Manchester Climate Change Partnership (MCCP), « un groupe de parties prenantes mis en place pour conseiller la ville sur les actions nécessaires à la réduction des émissions et à l'atténuation des effets du changement climatique, et pour fournir un point de convergence aux entreprises, aux organisations et aux personnes qui souhaitent agir par elles-mêmes ». Il comprend toutes sortes d'acteurs non étatiques, y compris des entreprises, un groupe confessionnel, des associations de citoyens et des acteurs publics.

En juillet 2018, le Tyndall Center for Climate Change Research, un centre de recherche multidisciplinaire, a fourni au MCCA un budget carbone aligné sur un scénario 2 °C pour appuyer Our Manchester's Strategy 2016-2025, la vision globale à long terme de la ville. Le budget carbone a fixé trois objectifs principaux à Manchester pour rester dans les limites du budget carbone 2 °C :

- Maintenir les émissions cumulées des bâtiments résidentiels, des lieux de travail et des transports terrestres (émissions directes) à moins de 15 millions de tonnes pour 2018-2100 ;
- Réaliser une moyenne annuelle de 13 % de réduction des émissions ;
- Réduire les émissions UTCATF à zéro d'ici 2038.

Des budgets carbone quinquennaux, progressivement décroissants, ont été recommandés, puis officiellement adoptés par le conseil municipal en novembre 2018, et un objectif de neutralité carbone a été fixé pour 2038 quelques mois plus tard pour le Grand Manchester.

Le budget carbone est un outil incontournable car son paramètre clé est la fixation d'une limite absolue aux émissions à long terme qui exige de la part des décideurs politiques

des actions immédiates et ambitieuses afin de trouver des stratégies à faible intensité de carbone pour stimuler son économie. Actuellement, Manchester est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs 2020 de réduction des émissions de 40 % par rapport à 2005. Pourtant, les objectifs 2020-2025 devraient être plus difficiles à atteindre, car la ville devra réduire de moitié ses émissions pour éviter de dépasser son budget 2023-2028.

C'est pourquoi en février 2020, Manchester a adopté le [Climate Change Framework 2020-2025](#) (cadre de changement climatique 2020-2025) pour conduire des actions transformatrices dans sept domaines : bâtiments (anciens et nouveaux), énergies renouvelables, transports et trafic aérien, nourriture, « choses que nous achetons et jetons », trame verte et solutions fondées sur la nature, soutien et accompagnement des habitants et des organisations dans l'action. Sur les conseils du Tyndall Center, le CCF inclut également « une action proportionnée sur les émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation et [aborde] les émissions indirectes/basées sur la consommation ».

En outre, Manchester coopère avec d'autres villes européennes pour partager son expérience dans le cadre du projet *Zero Carbon Cities* (villes zéro carbone), un projet financé par le programme [URBACT](#) de l'UE. D'ici 2022, à l'issue du projet de 2 ans, les villes de Francfort (Allemagne), Vilvorde (Belgique), Zadar (Croatie), Bistrita (Roumanie), Modène (Italie) et Tartu (Estonie) doivent mettre en place des budgets carbone locaux similaires ([Energy Cities](#), 09/10/2019).

GAUCHE : PROJECTIONS D'ÉMISSIONS COHÉRENTES AVEC LE BUDGET DE 15 MTCO<sub>2</sub> À PARTIR DE L'ANNÉE COMMUNE (2017). DROITE : BUDGET DE 15 MTCO<sub>2</sub> DE MANCHESTER PAR PÉRIODE. - Source : [MCCP, MCCA, 2020](#)

